

Baromètre

Baromètre de suivi qualitatif de
la pauvreté et l'exclusion sociale
du CNLE

Synthèse des résultats
Troisième vague d'interrogation

• Été 2023 •



Le CNLE est une instance

☞ **Représentative** : Composé des principaux décideurs et acteurs, institutionnels ou associatifs, impliqués dans la mise en œuvre des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

☞ **Consultative**, qui peut être saisie :

- Par la Première ministre | Sur les projets de textes législatifs ou réglementaires et sur les programmes d'action relatifs à l'insertion et à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

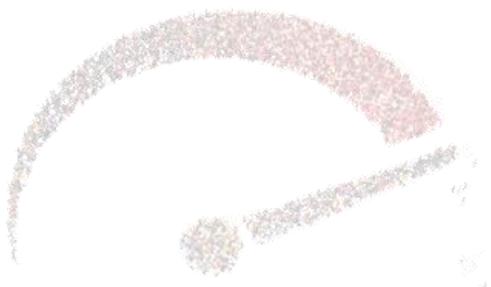
- Par les membres du gouvernement | Sur toutes les questions de portée générale qui concernent la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et qui relèvent de leurs compétences : l'emploi, le logement, l'éducation, la formation, la santé, la culture...

Le conseil veille ainsi à une meilleure prise en compte des situations de pauvreté et des processus d'exclusion sociale dans l'ensemble des politiques publiques, non seulement sous l'angle de la réparation des conséquences de ces difficultés mais également sous l'angle de la prévention.

☞ Le CNLE **peut aussi s'autosaisir**, pour proposer aux pouvoirs publics les mesures qui lui paraissent pouvoir améliorer la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Il propose dans des avis, des mesures pour lutter contre la pauvreté.

Depuis décembre 2019 le CNLE a fusionné avec l'observatoire national de la pauvreté et l'exclusion sociale (ONPES) qui s'est transformé en un comité scientifique permanent. Il a pour mission de renforcer l'expertise du conseil.

Le CNLE est attentif à ce que les politiques de lutte contre l'exclusion sociale et la pauvreté s'inscrivent bien dans une stratégie globale et transversale prenant en compte, tous les leviers d'action sur lesquels il convient d'agir pour garantir l'effectivité de l'accès de tous aux droits fondamentaux.



Mémo

Le baromètre de suivi qualitatif de la pauvreté et l'exclusion sociale du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE) est un instrument de vigilance sociale alimenté par les remontées de terrain d'une pluralité de réseaux d'acteurs (associations, services publics et organismes divers) qui accompagnent les populations vulnérables. Il est destiné à appréhender notamment des situations de populations « hors champ » des radars des instruments de mesures habituels.

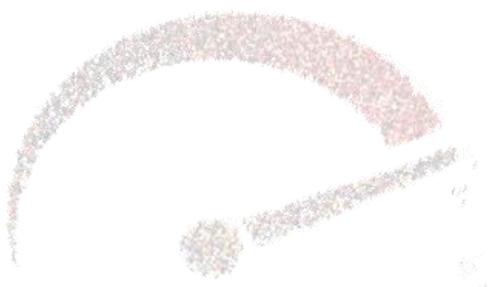
Ce baromètre a pour objectif de saisir les phénomènes et difficultés émergents de la vie quotidienne et sociale, les signaux faibles : difficultés vécues, postes sous tension budgétaire, rapports aux institutions, inquiétudes et colères.... Il est donc complémentaire aux systèmes d'information quantitatifs, en particulier à ceux de la statistique publique.

Cette synthèse résume les réponses apportées par les acteurs interrogés et porte à la fois sur les nouveaux publics fréquentant leur structure et sur les difficultés qu'ils rencontrent. Il permet de différencier des catégories de publics, faisant émerger des problématiques et identifiant les profils des ménages les plus affectés.

Le bureau d'études VizGet, dont la directrice est Mme Christine Olm, a été sélectionné pour conduire l'étude de faisabilité, puis la mise en place et le suivi du baromètre qualitatif du CNLE.

La saisine du Premier ministre

En janvier 2021, le Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE) a été missionné par le Premier ministre, Jean Castex, pour contribuer à l'amélioration de la connaissance qualitative de la pauvreté en France. Cette demande a été formulée dans un contexte où la brutalité des évolutions pressenties puis constatées lors de la pandémie réclamait la mise en place rapide d'un outil d'observation sociale réalisée au plus près du terrain pour en saisir toutes les facettes.



Un dispositif de veille

Le baromètre de suivi qualitatif de la pauvreté et l'exclusion sociale du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE), a été expérimenté lors d'une première vague d'interrogation conduite d'octobre 2021 à février 2022. Elle explorait en particulier les conséquences de la crise sanitaire et couvrait la période depuis le premier confinement de mars 2020 jusqu'aux prémices de l'inflation à la fin de l'année 2021.

Une seconde vague d'interrogation, s'est déroulée entre novembre 2022 et janvier 2023. Elle couvre la période depuis mars 2022 jusqu'à l'automne 2022, soit la guerre en Ukraine et ses conséquences notamment en termes d'inflation. Elle s'est terminée avant les tensions sociales provoquées par la réforme des retraites.

La troisième vague d'interrogation, sur laquelle porte cette synthèse, a eu lieu entre juillet 2023 et octobre 2023. La période qu'elle couvre a été marquée par les mouvements sociaux liés à la réforme des retraites ainsi que par les émeutes urbaines de juillet 2023. L'interrogation s'est terminée avant les débats sur la loi immigration.

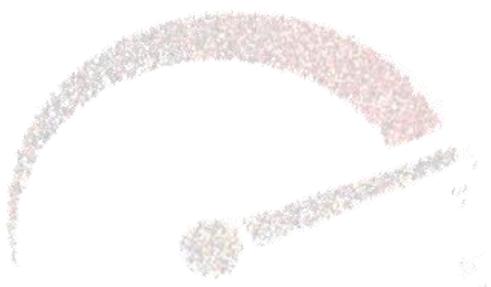
Les acteurs sollicités sont des professionnels de terrain, exerçant dans des structures implantées localement et très diversifiées dans leur nature. Ils ont en commun de rencontrer des publics potentiellement confrontés à des difficultés, qu'il s'agisse de publics en situation de précarité ou non. Ils ont été choisis pour couvrir le territoire métropolitain ainsi qu'une grande diversité de problématiques. Ont ainsi répondu au questionnaire des travailleurs sociaux de départements, des centres communaux d'action sociale, des conseillers bancaires, des associations caritatives et gestionnaires de structures (centres d'hébergement, foyers, ateliers et chantiers d'insertion, banques alimentaires), des intervenants des Écoles des Parents et des Éducateurs, des conseillers de Pôle emploi, des éducateurs d'aides éducatives en milieu ouvert, des assistants sociaux en entreprise

Le questionnaire est ouvert, transmis semestriellement par Internet : il est structuré principalement autour de deux questions permettant de détailler l'apparition de nouveaux publics dans les structures rencontrant des personnes en situation de précarité ou/et l'apparition de nouvelles difficultés parmi les publics de toutes les structures répondantes. Il ne formule pas de propositions de réponses afin de faire émerger des problématiques non anticipées.

128 acteurs avaient répondu à la première vague d'enquête. Pour la deuxième vague, de nouveaux acteurs ont été contactés, pour mieux représenter les départements ruraux et pour continuer à diversifier les structures représentées. 114 acteurs (Voir Méthodologique en fin de synthèse) ont répondu à la deuxième vague et 111 à la troisième vague parmi lesquels 89 avaient participé à au moins une des deux premières vagues.

Les résultats obtenus sont donc issus d'une étude qualitative, conduite auprès d'un échantillon diversifié et non représentatif des acteurs : ils ne sont pas chiffrés, ils ne prétendent pas à l'exhaustivité, ils sont empreints d'une part de subjectivité. L'analyse croisée des réponses de l'ensemble des personnes interrogées permet cependant de faire émerger des enseignements qui enrichissent et complètent les données de dispositifs quantitatifs. Les réponses des acteurs ont fait émerger trois principaux types de résultats : le premier concerne les difficultés

sanitaires et sociales qui sont apparues ou se sont aggravées depuis la première interrogation, ainsi que les publics concernés. Le deuxième porte sur les difficultés conjoncturelles et celles pouvant s'ancre dans la durée. Le troisième est relatif à des facteurs de crispation sociale et aux affects qui émergent dans la société.



1 - Catégories de publics se différenciant par les difficultés rencontrées depuis l'hiver 2022/2023

À chaque vague, les acteurs sont interrogés sur les difficultés et les publics qu'ils voient apparaître depuis l'interrogation précédente. Ils le sont aussi sur les évolutions qu'ils constatent quant aux problématiques qu'ils avaient mises en exergue précédemment. L'analyse lexicale de ces réponses aboutit aux constats que les difficultés rencontrées ont peu évolué dans leur nature. Les difficultés financières liées à l'inflation continuent à prendre de l'importance, ainsi que celles d'accès et de maintien dans le logement. Les difficultés d'accès aux droits perdurent. Les acteurs sont par ailleurs nombreux à souligner une précarisation de leurs publics, aggravée par le manque de propositions qui peuvent leur être faites. À noter que l'importance de cette thématique observée lors de cette vague s'explique en partie par une forte participation des acteurs de lutte contre la précarité (cf. supra, la composition de l'échantillon). Elle n'en correspond pas moins à une augmentation des publics fréquentant ces structures, ainsi que de leurs difficultés.

Ces catégories de publics sont constituées de ménages rencontrant :

- Des difficultés financières liées à l'inflation
- Des difficultés liées à l'accès au logement
- Des difficultés d'accès aux droits
- Des problèmes de santé ou liés à des troubles et difficultés psychologiques
- Des situations de précarité et d'exclusion

➔ 1.1 - Les difficultés financières liées à l'inflation

Les réponses relatives à cette catégorie confirment les difficultés croissantes rencontrées par un grand nombre de publics en conséquence de l'inflation. Les publics mentionnés sont globalement les mêmes que ceux évoqués lors de l'interrogation de l'hiver 2022/2023 : il s'agit à la fois de personnes qui ne sont pas en situation de pauvreté, mais qui disposent de revenus modestes (des retraités à faibles retraites, des salariés à rémunération peu supérieure au SMIC), mais également de personnes fragiles financièrement (intérimaires, personnes en contrat de courte durée, personnes en arrêt de travail) comme de personnes en situation financière précaire (bénéficiaires de minima sociaux, personnes sans emploi).

À l'été 2023, les acteurs notent tous la persistance, voire l'aggravation, des difficultés liées à l'inflation qu'ils avaient signalées lors de la vague précédente. À celles déjà citées, s'ajoutent, selon les publics, sentiment de déclassement et fragilisation croissante des situations. Nombre de répondants relèvent l'apparition dans leurs structures, de publics toujours plus diversifiés : retraités en recherche d'aide alimentaire, personnes en emploi qui n'accèdent plus aux crédits classiques et se tournent vers les dispositifs de microcrédits, salariés d'entreprises qui s'adressent aux services sociaux pour des aides financières...

Plus précisément, dans le détail des catégories de publics :

- **Les retraités** ont vu leur niveau de vie diminuer avec l'inflation. Ils subissent un sentiment d'insécurité croissant, lié notamment à la crainte de ne plus parvenir à maintenir le niveau de vie correspondant à ce qu'ils estiment être leur place dans la société. Certains, propriétaires de leur logement, n'ont plus la capacité de faire face à des travaux parfois nécessaires, voire aux charges courantes ;

- Les difficultés rencontrées par les « **travailleurs modestes** » sont peu différentes de celles déjà signalées en début d'année 2023 : leur niveau de vie diminue, leur budget ne permet plus de dépenses de loisirs. Les dépenses imprévues, comme la nécessité de changer de voiture par exemple, peuvent être à l'origine de difficultés importantes, dans un contexte où l'épargne de cette catégorie diminue, l'accès au crédit se restreint, le marché de l'occasion se rétracte.
- Les difficultés rencontrées par les **personnes déjà fragiles financièrement** s'aggravent également. Leur vulnérabilité à des événements de la vie, aussi minimes soient-ils, est amplifiée par l'inflation et par les très fortes contraintes budgétaires qu'elle induit. Les familles monoparentales, les familles nombreuses disposant d'un seul salaire, les intérimaires et notamment les jeunes, les étudiants, les salariés en arrêt de travail sont particulièrement concernés par ces difficultés.
- Les **personnes précaires**, sans emploi ou en fin de contrat à durée déterminée ou bénéficiaires de minima sociaux sont de plus en plus nombreuses à dépendre, parfois entièrement, de l'aide alimentaire. Un acteur note d'ailleurs que celle-ci se réduit, avec des quantités distribuées qui ne permettent parfois plus de répondre aux besoins hebdomadaires.

Les conséquences de l'inflation peuvent alors se résumer selon trois axes :

- En premier lieu, les **difficultés d'accès**. Pour les moins précaires, cette restriction porte d'abord sur les activités culturelles et de loisirs. Pour les personnes fragiles, **elle concerne notamment la mobilité** : plusieurs acteurs relèvent une demande croissante d'aides pour acheter un véhicule, depuis le simple vélo jusqu'à une voiture d'occasion. Les assistants sociaux en entreprise ou auprès d'intérimaires relèvent par ailleurs **un moindre accès à des parcours de formation**, désormais trop coûteux. D'autres acteurs évoquent les **difficultés d'accès aux soins**, parfois en lien avec celles de mobilité, parfois du fait du coût des soins. Enfin, un répondant mentionne que des parents commencent à se restreindre dans leur alimentation pour que celle-ci reste suffisante pour leurs enfants.
- En second lieu, **la hausse du recours au crédit et le risque accru de surendettement**. Plusieurs répondants notent les prémices d'une augmentation de situations de surendettement : les acteurs observent ainsi une hausse du recours au crédit pour faire face aux dépenses imprévues, voire aux dépenses ordinaires, sous la forme notamment de crédits renouvelables, avec des taux d'intérêt élevés et le risque cumulatif de ce type d'emprunts. Le surendettement est dans ce contexte lié par exemple à une perte d'emploi. Un acteur relève l'émergence de situations d'inscription aux fichiers d'incidents de paiement en lien direct avec des situations d'indus auprès des caisses d'allocations familiales ou bien avec les retards pris dans le versement d'indemnités ou d'allocations. Un autre qu'il est de plus en plus fréquent de voir des personnes demander des crédits pour rembourser des dettes antérieures.
- Enfin, **l'écart entre les conditions d'éligibilité aux aides et prestation, et les besoins de ménages** au-dessus des seuils, observé lors de la vague précédente, est confirmé par les acteurs interrogés à l'été 2023

⇒ 1.2 – Les difficultés d'accès et de maintien dans le logement

Les difficultés d'accès à un certain nombre de biens et de services font partie des conséquences de l'inflation. Parmi ces difficultés, celles d'accès ou de maintien dans le logement sont particulièrement soulignées par les acteurs.

Ceux qui les relevaient déjà lors de l'hiver 2022/2023 notent la permanence de ces difficultés.



Certains estiment même qu'elles s'aggravent. Si une diminution des demandes est parfois soulignée, elle s'explique par le fait que des ménages renoncent à déménager alors même que leur logement n'est plus adapté à leurs besoins.

Ces difficultés concernent à la fois le maintien et l'accès au logement.

Le maintien dans le logement est menacé pour certains locataires, fragilisés par l'inflation, et ne parvenant plus à s'acquitter de leurs charges locatives : certains acteurs notent des difficultés croissantes rencontrées par les locataires les plus précaires, les tarifs des fluides continuant à augmenter. **Une hausse à venir du nombre d'expulsions locatives leur semble possible.**

Ce sont cependant principalement **les difficultés d'accès au logement** qui sont mentionnées par les répondants. Elles surviennent lorsque les ménages ont dû quitter leur logement précédent : pour cause de mobilité professionnelle, de rupture familiale, dans certains cas d'expulsions pour impayés de loyer, dans d'autres de congés donnés pour vente, notamment par des propriétaires ne souhaitant ou ne pouvant s'engager dans des travaux de rénovation énergétique. Elles concernent des publics diversifiés, **y compris des publics en emploi.**

▶ Les acteurs citent plus précisément :

- **Des personnes âgées ou vieillissantes**, ne pouvant se maintenir dans leur logement : inadaptation du logement, charges trop importantes, décès du conjoint... Les structures d'urgence voient arriver un public retraité à la rue ;
- **Des salariés à revenus modestes, des intérimaires, des femmes avec enfants séparées de leurs conjoints** dont les niveaux de ressources ne permettent pas l'accès au parc privé : exigences des bailleurs, conditions trop restrictives de la garantie Visale, manque d'offre locative ou cherté des loyers. Ces ménages pourraient prétendre à un logement social, mais le niveau de l'offre n'est pas suffisant pour répondre à leurs demandes dans des délais raisonnables.
- **Des étudiants**, avec des situations de plus en plus tendues quant à l'offre de logements étudiants.

⇒ 1.3 - Des personnes en difficulté d'accès aux droits

Les difficultés d'accès aux droits font partie des thématiques qui restent centrales dans les discours des acteurs d'une vague à l'autre. En sortie de confinement, elles étaient reliées à la fermeture des administrations pendant la crise sanitaire et aux retards pris dans le traitement des dossiers. Lors de la vague de l'hiver 2022/2023, les acteurs constataient l'absence de réouverture de nombre de guichets physiques, les difficultés croissantes à contacter les administrations et plus globalement, la hausse des tensions que ce sujet cristallise.

À quelques exceptions près, les acteurs interrogés à l'été 2023 notent la persistance de ces difficultés et de leurs conséquences. Seuls deux d'entre eux font part d'une relative amélioration, permise par la diffusion de l'information notamment grâce au bouche-à-oreille et, en lien une plus grande visibilité des structures en général, des maisons France service en particulier.

▶ Comme pour les vagues précédentes, les difficultés sont liées :

- À la conjonction de **l'accélération de la numérisation** et de la diminution de la possibilité d'accès aux administrations ;
- À **l'allongement des délais de réponses** et de traitement des droits, qui laissent les usagers sans solutions, parfois en forte précarité financière, dans l'attente de l'ouverture des droits ;

- À la présence de **populations qui ne sont pas dans les conditions d'éligibilité** malgré des besoins (ménages au-dessus des seuils d'éligibilité, la complexité des situations ou saturation de certains dispositifs).
- ▶ Avec une très grande diversité des populations concernées et des situations rencontrées, qui sont celles déjà signalées lors de l'interrogation précédente :
 - **Des personnes de nationalité étrangère** ne parvenant pas obtenir ou renouveler leur titre de séjour. Les acteurs évoquant ce point alertent sur des délais d'attente très importants (parfois 18 mois), et sur l'inadéquation des démarches numériques avec les caractéristiques des publics demandeurs (faible maîtrise de la langue, difficultés par rapport au numérique...)
 - **Des personnes à la rue, sans hébergement**, notamment des jeunes, avec une très faible capacité à réaliser des démarches administratives et une difficulté à conserver les dossiers dans des conditions de vie précaire ;
 - **Des personnes âgées, isolées**, en difficultés dans l'utilisation de l'outil numérique ;
 - **Des habitants de milieux ruraux**, éloignés des services et des structures qui pourraient les aider dans leurs démarches, parfois sans solution de mobilité ;
 - **Des personnes en situation de handicap, des personnes ayant des difficultés de santé**, avec des délais pour obtenir la reconnaissance des situations, ou le versement des indemnités journalières, parfois très importants ;
 - **Tout public en général**, confronté à des délais d'attente importants pour les démarches usuelles (renouvellement de carte d'identité, de passeports...);

➔ 1.4 - Des personnes ayant des difficultés de santé notamment psychologiques, aggravées par un manque de prise en charge

Cette catégorie de difficultés regroupe des thématiques diversifiées : mal-être ou difficultés relationnelles, difficultés psychologiques importantes, voire psychiatriques, difficultés de santé physique, situations de handicap... Elles ont en commun d'être aggravées par un manque de prise en charge lié à une diminution du nombre de structures compétentes et de professionnels de santé au regard de la hausse des besoins.

- **La prévalence de difficultés psychiques ou encore de phénomènes d'addiction** notamment parmi les publics des structures d'hébergement est documentée depuis de nombreuses années. C'est également le cas des difficultés de prise en charge partenariale entre le secteur social et le secteur médical. Néanmoins, les acteurs notent une forte hausse de ces publics dans leurs structures, et une diminution des possibilités d'orientation vers une prise en charge adaptée. Certaines structures ne voyaient jusqu'à présent que peu ces publics, mais notent une dégradation de la santé psychique de certains : éloignement du système de soins du fait de la faiblesse des possibilités de prise en charge, absence d'autres possibilités de contact avec des professionnels que ceux proposés par des acteurs accueillant tout public.... D'autres soulignent l'absence de solutions pour certains publics. Les jeunes en difficultés psychiques ou en situation de handicap sortant d'instituts médicaux éducatifs à leur majorité ne peuvent accéder à des centres médico-psychologiques ou à des établissements ou services d'aide par le travail, saturés. Ils sont en errance, vulnérables aux pratiques addictives. Une mission locale voit par exemple arriver des jeunes dont les problématiques de santé mentale n'avaient pas été repérées et signale une forte hausse des dossiers de demandes d'allocations adultes handicapés (AAH) ou de reconnaissance de la qualité de travailleur

handicapé (RQTH) qu'elle est amenée à rédiger.

- Selon certains acteurs, **les difficultés de prise en charge des personnes âgées précaires en perte d'autonomie** conduisent dans leurs structures d'hébergement, un public vieillissant, parfois en situation de dépendance. L'une d'entre elles par exemple, qui dispose de chambres pour des personnes à mobilité réduite, accueille désormais des personnes âgées, de nationalité étrangère, ayant des difficultés de santé nécessitant une prise en charge adaptée, ne bénéficiant pas des allocations pouvant leur permettre d'accéder à des établissements pour personnes âgées dépendantes. Une autre signale l'absence d'offres adaptées pour des seniors ayant des conduites addictives.
- La hausse **des situations de mal-être ou de difficultés psychologiques**. Sentiments d'anxiété aggravés par les difficultés financières, conditions de travail qui se dégradent pour les salariés... certains démissionnent, et ne peuvent accéder aux allocations chômage.
- **L'allongement de la durée des parcours de soins**, lié au manque de professionnels de santé, avec des conséquences sur la situation financière de salariés en arrêt de travail de plus de 30 jours.

⇒ 1.5 – Des publics en grande précarité ou en précarisation

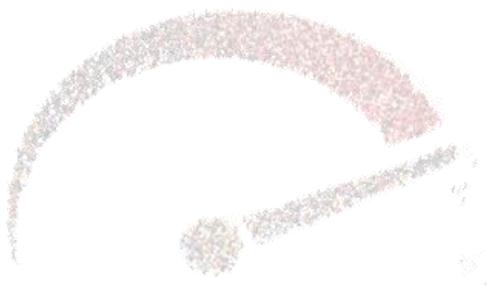
Les situations de grande précarité ne sont pas récentes. L'augmentation du nombre de personnes concernées par ces difficultés, certaines de leurs caractéristiques, l'absence de solutions ne serait-ce que d'hébergement, la pression sur l'aide alimentaire et la diminution de prise en charge font en revanche partie des phénomènes dont l'ampleur augmente selon les acteurs répondants.

► Les publics décrits sont en particulier :

- **Des personnes de nationalité étrangère** : des acteurs, dont l'accueil de ce public ne fait pas partie de leurs missions principales, notent qu'ils sont plus nombreux à les solliciter. Les besoins sont de l'aide d'urgence (financière, alimentaire, hébergement) et de l'accompagnement aux démarches. Il s'agit très souvent de personnes soumises aux délais très importants de traitement de leur demande de titre de séjour et qui, dans l'attente, ne peuvent recourir aux aides. La pression sur les structures d'hébergement d'urgence rend encore plus complexe le traitement de leur situation. Un acteur de région parisienne relève de premiers impacts de l'organisation des Jeux Olympiques, avec une baisse des possibilités de mobiliser des chambres d'hôtel. Un autre évoque la situation des familles ukrainiennes et la baisse de la solidarité nationale les concernant, avec en conséquence des parcours qui se heurtent aux mêmes difficultés que celles observées pour l'ensemble des primo-arrivants.
- **Des jeunes** : plusieurs acteurs relèvent une augmentation des jeunes sans logement parmi les personnes qu'ils accompagnent. Dans certains cas, il s'agit de jeunes mineurs non accompagnés dont la minorité n'est pas reconnue. Un acteur souligne ainsi le durcissement dans les conditions de prise en charge par le département. Un autre l'absence de prise en charge des jeunes sortant de l'Aide sociale à l'enfance, voire de mineurs qui devraient être pris en charge par l'ASE, mais qui ne le sont pas. Les répondants ont en commun d'expliquer l'arrivée dans leur structure de ce public par à la fois le manque de moyens des institutions et par l'inadaptation des réponses de droit commun à leurs problématiques ;
- **Des femmes** : femmes victimes de violences intrafamiliales, femmes dans des réseaux de

prostitution ou en sortant (notamment des femmes de nationalité étrangère), mère isolée sortant de foyers d'hébergement sans solution... Plusieurs structures notent par exemple la hausse du nombre de femmes victimes de violences les sollicitant. L'une l'explique par les conséquences de la crise sanitaire, une autre émet l'hypothèse de l'impact de la libération de la parole ou encore d'une meilleure identification des structures. Souvent, ces personnes étaient déjà en situation de précarité avant la rupture, parfois de nationalité étrangère en attente de titre de séjour et se retrouvent dans des situations administratives complexes et de fort isolement social.

- **Des personnes âgées** : outre le constat du vieillissement des personnes à la rue, déjà effectué dans les vagues précédentes, deux acteurs signalent l'arrivée de primo-appelants au 115 âgés de plus de 65 ans. Expulsion du logement suite à des difficultés financières, décès de la personne qui les hébergeait (conjoint, mais aussi parfois parent plus âgé) expliquent leur arrivée dans les structures d'urgence. Souvent, ces personnes avaient des droits auxquelles elles ne recouraient pas, ce non-recours contribuant à la forte dégradation de leur situation.
 - **Des publics ayant des besoins spécifiques**, mal repérés et mal pris en compte par les politiques publiques : hommes, notamment jeunes hommes, victimes de violences familiales en lien avec leur orientation sexuelle et plus généralement publics LGBT sujets à discrimination. Les acteurs relèvent la spécificité des besoins de ces publics en termes d'écoute, de relations avec les administrations, de constitutions de réseaux.
- ▶ Outre la hausse de ces publics en situation de précarité, les acteurs relèvent la précarisation croissante de certains publics :
- **Les étudiants**, en particulier ceux d'origine étrangère : absence de droits (pas d'accès aux services du CROUS et aux repas à 1€, pas de possibilité d'obtention de bourse) se cumulent avec de très faibles ressources financières (peu de soutien possible de la part des parents) et la hausse des droits universitaires pour les étudiants étrangers. Un acteur signale la situation particulière des étudiants ukrainiens, parfois en échec scolaire et inquiet sur la régularisation possible ou non de leur situation. Les répondants qui relevaient déjà ces difficultés lors des vagues précédentes tendent à les considérer comme s'aggravant (arrêts de dispositifs d'aide mis en place pendant la crise sanitaire, hausse de la précarité en général, parmi ce public en particulier) ;
 - **Les salariés en arrêt de travail** sont de plus en plus nombreux à solliciter des aides, sous l'effet à la fois de l'inflation et des difficultés liées aux indemnités journalières : fin de leur majoration, allongement des délais d'attente pour y accéder ou encore refus croissants des médecins conseils ;



2 - Les inquiétudes pour le plus long terme : difficultés structurelles et signaux faibles

Les synthèses des deux vagues précédentes faisaient état de plusieurs difficultés structurelles inquiétant les acteurs sur le plus long terme. Ces difficultés restent signalées dans cette troisième vague, ce qui confirme leur ancrage dans le temps.

⇒ 2.1 – Des difficultés structurelles déjà observées, des impacts cumulatifs

Comme lors des vagues précédentes, interrogés sur les évolutions qui les inquiètent le plus pour l'avenir, les acteurs mentionnent les difficultés d'accès aux droits, la hausse de la précarité, la baisse des moyens des structures et l'impact de la transition écologique.

Les répondants à cette troisième vague insistent **sur la hausse du public en situation de précarité qu'ils reçoivent, y compris parmi des publics jusqu'à présent relativement épargnés (salariés, retraités).**

Surtout, leurs réponses dessinent une forme d'effets cumulatifs qui contribuent aux fortes inquiétudes quant à l'avenir : l'inflation, les difficultés d'accès aux droits, les délais de réponses des administrations sont à l'origine d'une précarité croissante. **Cette précarité conduit dans les structures et auprès des institutions des publics plus nombreux.** Or les acteurs de l'action sociale, institutionnels comme associatifs, connaissent **une baisse de moyens et ne sont pas toujours en mesure de répondre de manière satisfaisante à la totalité des demandes** qui leur sont adressées. **La précarité augmente et prend un caractère multidimensionnel** : aux difficultés budgétaires des ménages, peuvent s'ajouter des **difficultés familiales et de parentalité**, ainsi que des **problématiques de santé** aggravées par le manque d'offres, ou encore les difficultés de mobilité en milieu rural. **Les demandes d'aides alimentaires** sont en hausse et les acteurs s'inquiètent des conséquences des difficultés que connaissent les Restos du Cœur. Les contraintes croissantes sur l'offre de logements, les prémisses d'une hausse des expulsions et des situations de surendettement, le faible turn-over dans le parc locatif **augmentent les besoins d'hébergement, que les structures d'hébergement ne peuvent absorber.** Un intervenant de PASS fait **le même constat dans le secteur de la santé**, avec le maintien parmi ses publics de personnes souffrant de pathologie chronique et ne réussissant pas à accéder au droit commun du fait du manque de généraliste.

Certains acteurs relèvent en conséquence un décalage croissant entre la prise en charge approfondie que nécessiterait la complexité des situations et le manque de temps pour l'accompagnement. D'autres **le manque très important de personnels**, qui les conduit à ne pas pouvoir répondre à toutes les sollicitations avec des publics qui ne sont pas pris en charge... ou qui se tournent vers d'autres structures, pouvant ne pas être armées pour les accueillir. Certaines notent alors l'absence de solutions qu'elles peuvent proposer à leurs publics dans ce contexte de pression sur l'offre d'hébergement, sur l'aide alimentaire, l'aide d'urgence ou le soin.

⇒ 2.2 – Quelques phénomènes récents ou en hausse qui inquiètent les acteurs pour l'avenir

Parmi les difficultés rencontrées par leur public, qui sont facteurs d'inquiétude pour l'avenir, quelques réponses restent très minoritaires (mentionnées par 1 ou 2 acteurs), mais peuvent alerter sur l'émergence de futures difficultés.

- **La première concerne la santé** : celle des personnes de nationalité étrangère en tout premier lieu. Un acteur relève la hausse des situations épidémiques dans des campements (gale, tuberculose). Ces difficultés sont également liées au parcours de soins, avec un nombre croissant de personnes qui renonceraient à des soins pour des raisons financières, ou par manque de prise en charge possible.
- **La seconde porte sur les conditions d'accès à l'emploi, ou de maintien dans l'emploi.** Certains acteurs notent une dégradation des conditions d'emploi, avec des salariés dans des situations de forte souffrance au travail, qui dans certains cas, se sentent contraints à la démission sans avoir accès à des allocations chômage. D'autres notent le décalage croissant entre les besoins de familles, notamment monoparentales en milieu rural, pour pouvoir accéder à l'emploi, et l'offre de garde existant sur le territoire. D'autres enfin s'inquiètent du coût croissant de la mobilité, comme frein supplémentaire pour l'accès à l'emploi, dans un contexte où les salaires de ceux en tension ne sont pas toujours suffisants pour compenser ces coûts. En creux, ce n'est donc pas sur le manque d'offre que les acteurs insistent, mais sur des conditions d'emplois qui ne sont parfois pas adaptées au maintien ou à l'accès à l'emploi.

3 - Des crispations dans la société, révélées par le discours des acteurs

Les deux premières vagues du baromètre avaient permis de recueillir des phénomènes de crispation dans la société : les thématiques qu'elles avaient abordées sont récurrentes et semblent même en aggravation. Cette synthèse les cite à nouveau, en développant les aspects sur lesquels les acteurs ont insisté lors de la troisième vague.

⇒ 3.1 – Des comportements parfois agressifs, une perte de confiance

Comme lors des interrogations précédentes, les acteurs ayant répondu à celle de l'été 2023 relèvent une hausse des comportements agressifs, liés à la fois aux difficultés d'accès aux droits, au manque d'interlocuteur, à l'ambiance anxiogène. Certains font part d'une montée de la colère sociale et du sentiment de « ras-le-bol ». Un acteur fait le lien avec les émeutes de juin 2023. Un dernier signale que les publics deviennent en concurrence pour avoir accès à l'offre, avec des conflits qui éclatent entre eux.

Plus encore que lors des vagues précédentes, les répondants à cette vague insistent sur les conséquences du manque de perspective et des difficultés à proposer des solutions dans un contexte de forte pression sur les structures d'aide, sur le logement et sur l'hébergement :

- **La perte de confiance dans les institutions**, les acteurs décrivant un éloignement croissant des usagers aux institutions et administrations. Les administrations sont perçues de plus en plus comme « punitives » et non comme aidantes, avec l'image d'une société qui « exclut les exclus » et d'une cohésion sociale qui se détériore ;
- **Un abandon de la part de certains publics**, qui ne voient plus l'utilité de s'inscrire dans des démarches d'insertion sans perspective tangible, avec en conséquence une invisibilisation des publics, mais aussi la hausse des petits comportements délictueux.

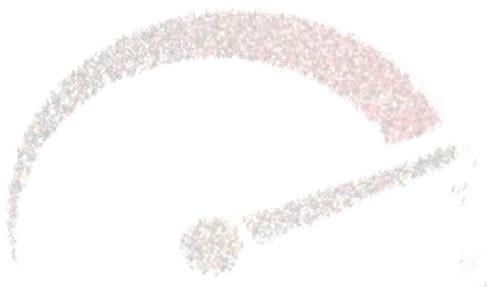
⇒ 3.2 - Des crispations qui concernent également les acteurs, un sentiment croissant d'épuisement pour certains

Plus encore que lors des vagues précédentes, un certain nombre d'acteurs expriment un sentiment de difficultés croissantes dans l'exercice de leur profession, dans certains cas **les interrogeant sur leurs capacités à continuer à exercer leurs missions.**

Notamment ;

- Le fait de subir à la fois **la complexification des situations des usagers** et parfois, la hausse du nombre de ceux s'adressant à leurs structures, dans un **contexte de diminution des moyens** : de nombreuses structures associatives, mais aussi des travailleurs sociaux ou des collectivités déclarent être en sous-effectifs, du fait de contraintes budgétaires ou du fait de difficultés de recrutement, de salariés ou/et de bénévoles. De nombreux acteurs notent la baisse d'attractivité de la profession ;
- Le sentiment **de pallier l'incapacité des institutions ou collectivités à répondre à des demandes croissantes, ou encore les difficultés d'accès aux droits.** Par exemple les tensions sur le secteur psychiatrique conduisent les structures à accueillir des publics ayant des difficultés qui devraient être prises en charge par ce secteur. Certaines structures d'accueil « tout public » sont de plus en plus sollicitées par des personnes ayant des difficultés spécifiques (des demandes d'aides financières, des difficultés d'accès aux droits) qui ne sont pas de leurs ressorts. D'autres relèvent qu'elles doivent assumer des évolutions réglementaires (par exemple en termes de régularisation ou de suivi des mineurs non accompagnés...), dans un contexte où les services de l'État comme des collectivités ont eux-mêmes moins de moyens. Ces évolutions demandent aux acteurs de s'adapter : certains parviennent à évoluer dans leurs prises en charge, d'autres sont en fortes difficultés ;
- Parfois **l'absence de solution à proposer** : des salariés des structures comme des institutions se sentant alors sous-pression, ou estimant ne pas pouvoir faire correctement leur métier ;
- **Une déshumanisation de l'action sociale**, une perte de lien entre partenaires associatifs et collectivités ou institutions que déplorent les travailleurs sociaux dans un cas comme dans l'autre. Certains estiment leur action limitée par la recherche d'efficacité de la part des financeurs, ou encore par des injonctions qui ne correspondent pas à la réalité du terrain ;
- **La précarisation des salariés des structures eux-mêmes**, avec des niveaux de salaires ne permettant pas toujours de faire face à l'inflation et avec des situations de burn-out en augmentation.

La question des possibilités effectives d'accès au droit commun, et en lien de la surcharge des structures devant compenser ces difficultés, apparaît finalement comme étant centrale dans cette troisième vague.



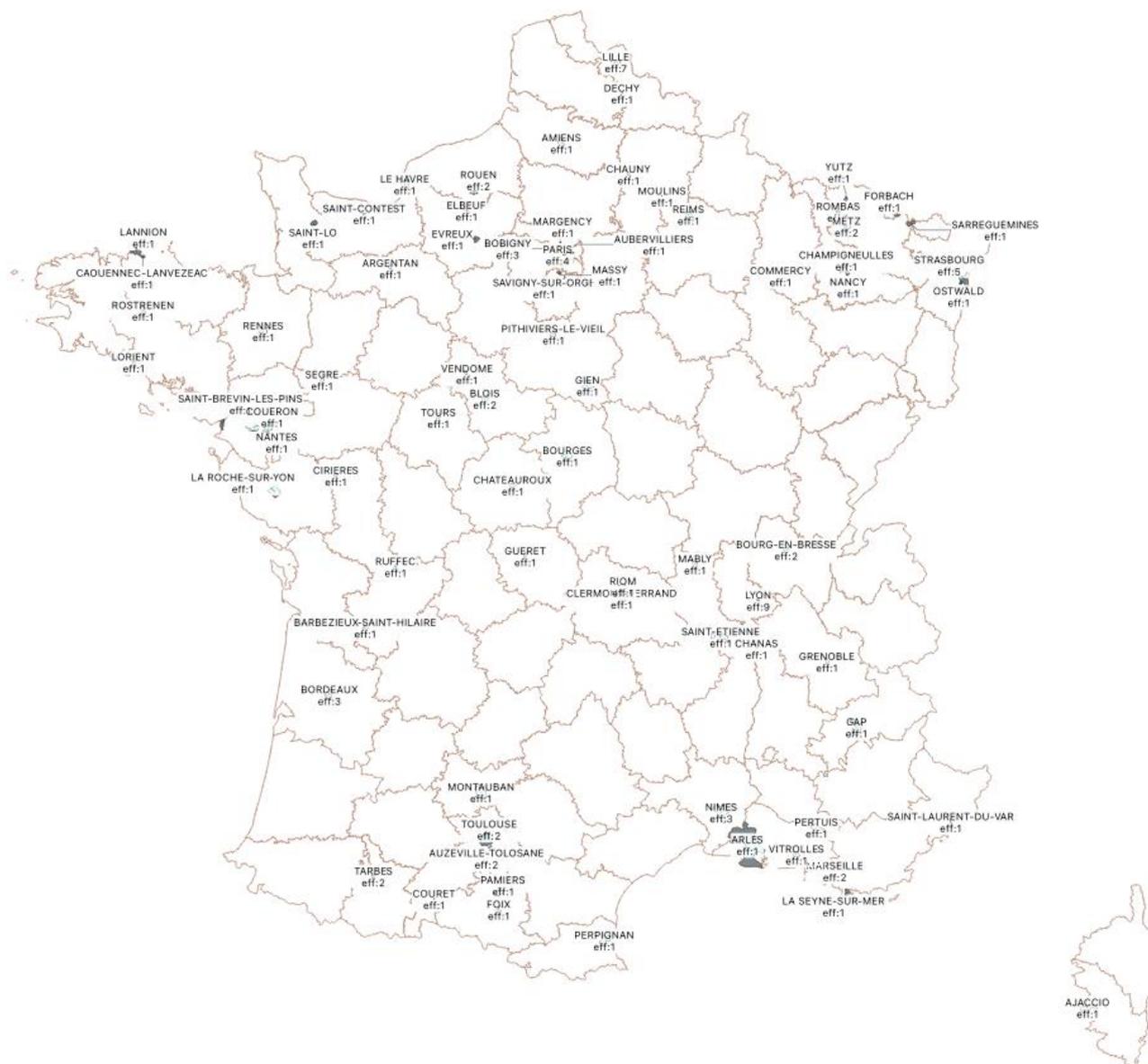
Le baromètre repose sur une interrogation d'un échantillon très diversifié d'acteurs intervenant auprès de publics en situation de précarité ou bien d'autres personnes susceptibles d'exprimer des difficultés.

L'échantillon a été construit en mobilisant des têtes de réseaux (bureau national des associations, unions nationales des structures, autres représentations nationales ...) pour faire appel à des volontaires locaux, acceptant de s'inscrire dans la démarche. Plus de 100 réseaux ont été sollicités, les listes de 28 réseaux ont été mobilisées pour la première vague d'interrogation :

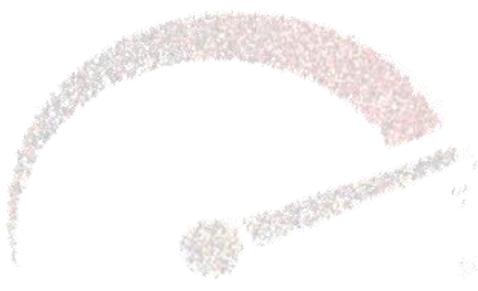
- Les associations nationales de lutte contre les exclusions (Croix-Rouge, Emmaüs France, Banque Alimentaire, Restos du cœur, L'Ilot, Apprentis d'Auteuil, Les Petits Frères des Pauvres) ;
- D'autres associations locales ;
- Les organismes et institutions nationales (la caisse nationale d'assurance vieillesse et l'union nationale des centres communaux d'action sociale) ;
- Les acteurs intervenants auprès des étudiants (centre national des œuvres universitaires et scolaires, université Paris 8) ;
- Les acteurs intervenants pour l'accès aux droits, l'information (Défenseur des droits, Union sociale de l'Habitat, agence nationale d'information sur le logement, l'union départementale des associations familiales du 65, le réseau des écoles des parents et des éducateurs et des centres d'information sur les droits des femmes et des familles) ;
- Les acteurs de la protection de l'enfance (ACSAA/CNAEMO) ;
- Les acteurs de la lutte contre la précarité énergétique (des PIMM'S contactés via ENGIE) ;
- Les acteurs auprès des porteurs de projets et indépendants (association pour le droit à l'initiative économique) ;
- Les comités locaux du travail social et du développement social ;
- Les réseaux bancaires (BPCE, la Banque Postale, le Crédit Mutuel) ;
- Les services sociaux en entreprise (CSIÉRO) ;
- Des conseils départementaux (assistants sociaux de secteur et PMI) ;
- Pôle emploi ;
- Des crédits municipaux.
- Des maisons de service public ;
- Des centres sociaux ;
- Des PIMM'S ;
- Des services sociaux mandatés par le FASSTT (Fonds d'action sociale du travail temporaire) ;
- Des missions locales.

258 questionnaires ont été envoyés, correspondant à 238 personnes contactées lors des vagues précédentes, dont 132 ayant répondu à au moins une vague, et 20 nouveaux acteurs. 111 acteurs ont répondu, dont 58 avaient participé aux deux premières vagues, 31 a au moins 1 des deux premières. 22 étaient donc des « néo-répondants ». Ces chiffres montrent les difficultés à fidéliser dans la durée les participants au baromètre.

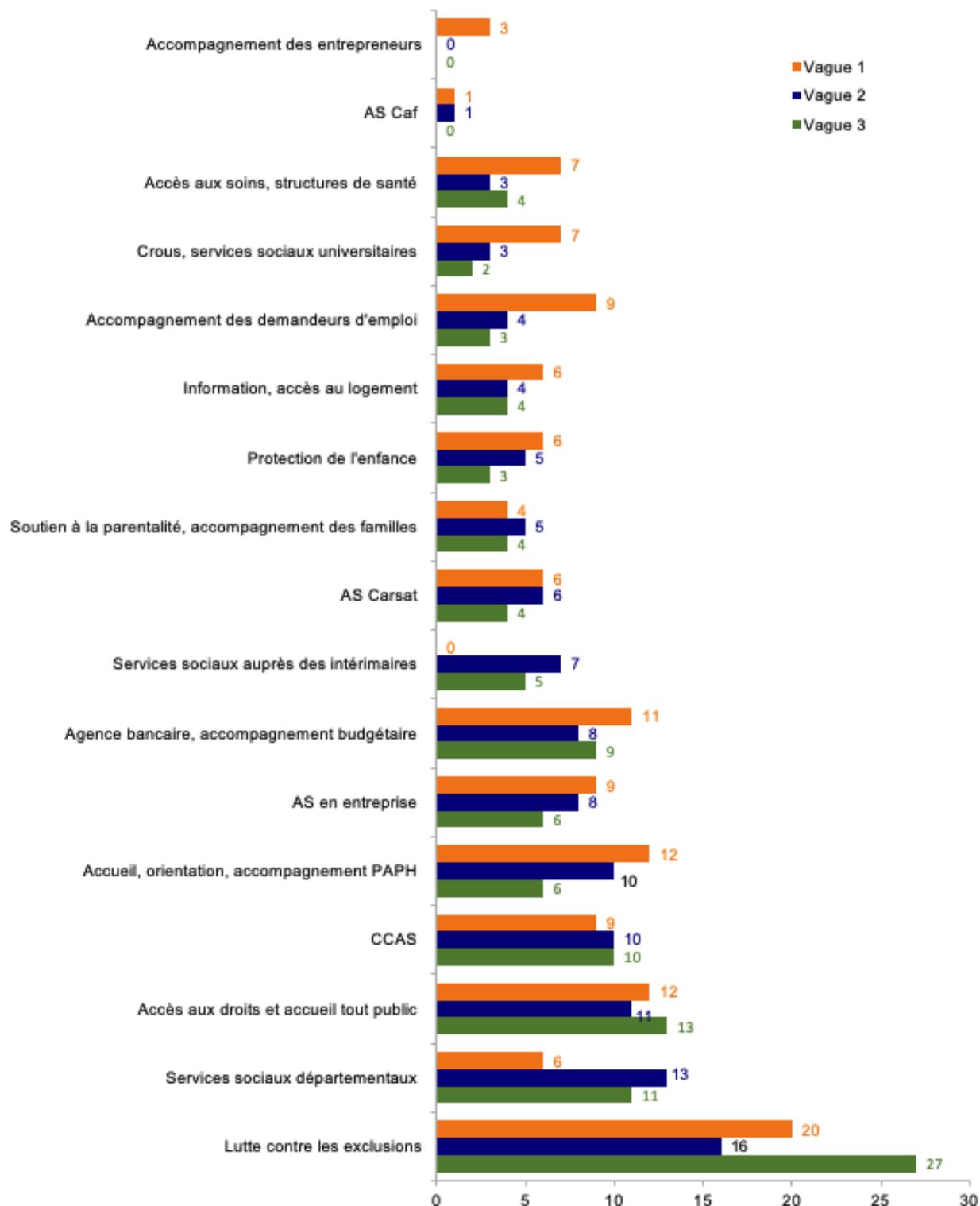
La diversité de la répartition géographique des répondants est suivie en comparant les communes et départements où sont situées les structures, avec une typologie des territoires, afin de s'assurer que tout type de territoire est bien représenté.



Le questionnaire est court. Il comprend une quinzaine de questions, portant sur la description des nouveaux publics, sur l'évolution des difficultés rencontrées par les personnes fréquentant les structures et sur celles rencontrées par les structures elles-mêmes pour répondre à ces besoins. Des questions portent également sur les évolutions jugées inquiétantes par les acteurs.



Répartition des répondants



Suivez l'actualité du #cnle, sur :

L'espace internet : solidarites.gouv.fr/cnle



Twitter | [@ConseilPauvrete](https://twitter.com/ConseilPauvrete)



LinkedIn | [CNLE](https://www.linkedin.com/company/cnle) (Conseil national - Lutte contre la pauvreté)

